



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1835-01**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1835-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles n° 1835 afin d'attribuer au conseil municipal les fonctions conférées au comité de démolition »

a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 1^{er} juin 2026.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro CA 26-06-17-20 du conseil de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 17 juin 2026 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé 3^e génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le 23 juin 2026 sous le numéro de certificat VD 2026-08.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2000, rue Émile-Bouchard, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 2 septembre 2026.

Catherine Ricart, notaire
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca